

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service Tourisme – DGA  
Développement du territoire  
Tél : 04 66 52 32 15  
Réf : 2024- MB/NDD - 010

**Objet : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la cour et de la salle de réunion de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac, avec l'association Objectif Laine à l'occasion de la Journée de la Laine**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 donnant délégation au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la demande effectuée par l'association Objectif Laine de pouvoir disposer des espaces extérieurs (cour intérieure) et de la salle de réunion de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac, afin d'organiser des ateliers enfants dans le cadre de l'évènement « La journée de la Laine », le 10 août 2024,

**Considérant** qu'afin de répondre au besoin exprimé par l'association Objectif Laine, Alès Agglomération accepte à titre exceptionnel de lui mettre à disposition des espaces extérieurs (cour intérieure) et la salle de réunion de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac,

**Considérant** l'intérêt que représente l'organisation de cette manifestation pour le territoire, la mise à disposition sera consentie à titre gracieux,

**Considérant** qu'il convient dans ces conditions de conclure une convention de mise à disposition des espaces extérieurs (cour intérieure) et de la salle de réunion de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac, avec l'association Objectif Laine,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention de mise à disposition des espaces extérieurs (cour intérieure) de la Maison du Tourisme et du Parc de Génolhac sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, Monsieur Christophe RIVENQ et l'association Objectif Laine sise, 3 Grand Rue – 30450 Génolhac – n°Siret : 83243393200015, code APE : 1439Z, représentée par sa présidente, Madame Brigitte MATHIEU -JAFFUEL.

**ARTICLE 2 :**

Cette mise à disposition sera consentie à titre gracieux exclusivement pour la journée du samedi 10 août 2024.

Les modalités, les conditions et les horaires de la mise à disposition seront précisés dans la convention.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

7 6 AOUT 2024

Le Président

Christophe RIVENO

